

**8 FEVRIER 2024**

**A l'attention de Monsieur Sylvain Rotillon- Conseil Départemental de l'Essonne**

OBJET : Revoyure plan vélo du département de l'Essonne

Monsieur,

Nous faisons suite à la réunion de concertation du 11 janvier dernier à laquelle vous nous avez conviés et dont nous vous remercions.

Afin de répondre à votre demande, les associations de l'Essonne ont échangé avec comme objectif d'établir une liste de discontinuités qui lui paraissent prioritaires à résorber et sur lesquelles le conseil départemental peut avoir une action essentielle.

Nous insistons sur la non-exhaustivité de cette liste car bien évidemment, c'est la totalité du réseau départemental hors voies rapides qui devrait être accessible aux piétons et sécurisé pour les cyclistes et les piétons et ce y compris pendant les chantiers.

Dans un premier temps, nous vous rappelons et reformulons l'expression des besoins des usagers et de leurs attentes auprès du Conseil Départemental qui vous avaient été exprimés en séance

**Expression des besoins et des attentes :**

- La résorption des discontinuités majeures. Notre carte collaborative reste d'actualité pour l'essentiel, même si elle aurait besoin d'une mise à jour
- Le rôle attendu du CD pour coordonner les « blocs locaux » en matière de :
  - Réalisation des itinéraires européens : Scandibérique, Véloscénie, Seine à vélo
  - Réalisation d'un schéma directeur de jalonnement à l'échelle du département à décliner par les blocs locaux sur leurs propres territoires
  - Résoudre les discontinuités aux frontières des EPCI
- Accompagner les projets des blocs locaux ou d'autres Maîtres d'Ouvrage (ex IDFM) dans les traversées ou les sections de RD hors agglomération
- Mettre en place des moyens budgétaires pour pouvoir saisir les opportunités (ex de la liaison cyclopiétonne du T12), ou corriger le tir des opérations réalisées (exemple du marquage de montée de la bande cyclable sur le pont de Juvisy vers Draveil) par la possibilité d'y reporter les budgets non consommés ou en y affectant une ligne budgétaire spécifique
- Prendre en mains les itinéraires majeurs hors voirie à l'instar de la voie verte des aqueducs
- Demander aux services du CD compétents en matière de stationnement vélos dans les collèges d'implanter des mobiliers conformes aux recommandations, et remplacer les matériels tord-roues qui prévalent souvent des cas y compris tout récents.
- Introduire le bilan carbone global des déplacements parmi les règles environnementales dans les dossiers d'instruction des grands projets du CD, pour faire émerger l'apport des modes non carbonés.
- Promouvoir des revêtements cyclables roulants et durables compatibles avec ce bilan carbone et les règles environnementales
- supprimer les barrières et potelets qui entravent la circulation sur les pistes cyclables et voies vertes, en particulier au niveau de traversées de routes où elles sont dangereuses.

- effacer toutes les bandes cyclables accidentogènes sur les bords droits des giratoires et les remplacer par des trajectoires axiales à l'approche du giratoire et sur l'anneau
- Inscrire dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie le strict respect de la réglementation (d'accessibilité notamment) et l'application des recommandations du CEREMA avec incitation financière lourde.
- Appliquer les obligations en matière d'aménagements cyclables (notamment celles introduites par les lois LAURE et LOM (ex-prolongement du T7 à Juvisy, contournement sud d'Orly, franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux)
- Ne pas mettre au compte des financements vélo les conséquences coûteuses des choix d'aménagements du CD (ex : passerelle du Christ de Saclay, pont de la 1<sup>ère</sup> Armée Française entre Juvisy et Draveil, shunt du Ring des Ulis).

Nous constatons que les plans vélos se succèdent avec des taux de réalisation très faibles et fragmentaires, alors que les opérations départementales coûteuses dédiées aux déplacements motorisés induisent parfois de nouvelles discontinuités.

**Voici donc cette liste de discontinuités prioritaires.** Les associations n'ont pas souhaité hiérarchiser cette liste tant elles sont privées d'informations sur les plannings, contraintes, gouvernance, opportunités, etc.




1. Ring des Ulis : Sur des questions urgentes sur lesquelles nous attendons des réponses
  - Liaison est-ouest (RD 35 – RD 118)
  - Liaison nord sud raccordement avec le pont au dessus de l A10
  - Aménager entre Marcoussis et le ring des Ulis en passant par le rond-point de la Folie Bessin (ID 19 et ID 33 du SDDCD)
2. Franchissement du pont de la 1<sup>ère</sup> Armée Française (RD 131) entre Juvisy et Draveil et son raccordement de part et d'autre
3. Ex N7 à Juvisy-Athis (à l'occasion de la prolongation du T7)
4. Ecluse d'Ablon : rampe d'accès à la passerelle côté Vigneux
5. L'échangeur de Mondétour N118, D218 et D446
6. RD 533 entre la limite des Hauts de Seine et l'entrée de la ville de Bièvres
7. Ligne 7 du vif
  - RD 29 quai de Seine à Athis-Mons (accord du CD pour mise en Sens Unique pour passage du VIF N°7)
  - RD 31 (têtes du Pont de Seine à Ris-Orangis)
8. Continuité de la Voie verte de l' aqueduc de la Vanne :
  - réalisation du raccordement à Montauger
  - étude de la continuité entre Ris-Orangis et Lisses
  - étude de la continuité au niveau du rond-point Gordini
9. Secteur de la base aérienne de Brétigny :
  - RD 312 entrée nord de La Base
  - Intervention du CD pour les traversées cyclables de la Base 217 en est-ouest et nord-sud
  - Intervention du CD dans la réalisation des contournements de La Base 217 par les RD 19, RD 312, RD 31 et RD 117
10. RD 257 : requalification urbaine incluant les continuités piétonnes et cyclables avec la promenade de l'Orge, l'Yvette via Grand-Vaux, la liaison cyclopiétonne du T12 et les accès à la gare d'Epinay depuis Savigny, Villemoisson et Morsang.
11. RD 445 : franchissement d'A6 entre la station T12 Amédée Gordini et le Centre Leclerc (jonction entre la voie verte du T12 et la voie verte des aqueducs vers le sud

12. Traversée de la RD 59 à Villebon-sur-Yvette au droit de la promenade de l'Yvette et au Rond-Point Gutenberg et raccordement aux itinéraires existants dans la zone environnante jusqu'à la piste cyclable de la RD 118 E
13. Prolongation de la piste de la RD 306 entre Saint-Aubin et le parc du CNRS
14. RD 446 du Rond-Point de Corbeville à la gare du Guichet
15. Traversée piétonne et cyclable de la RD 77 au débouché de la rue de Viry à Morsang (poursuite de la liaison cyclo-piétonne du T12 entre les stations Coteaux de l'Orge et Epinay-sur-Orge)
16. RD 837 à Milly-la-Forêt
17. Aménagement des continuités nécessaires le long du tracé de la ligne 8 du VIF, en particulier sur la RD 36 entre Châteaufort et Massy et de la RD60 entre Verrières-le-Buisson et Massy
18. RD 446 entre Saclay et Jouy-en-Josas (chaînon manquant de liaison plateau-vallée)
19. Carrefour plan route de Chasse/RN 20 : modification du projet pour réserver aux piétons et cyclistes la possibilité de traverser la RN 20 vers la route de Saulx-les-Chartreux
20. RD 3 à Marcoussis : Montée de la route du Bel air jusqu'à la RD 24
21. Liaison RD 118 à Chilly-Mazarin Wissous prévue en 2023 dans le plan départemental 2027.

Nous demandons au Conseil Départemental d'associer dans les COTECH les représentants des associations à toutes les étapes d'études et de réalisation menées avec chaque bloc local et de ne pas se contenter d'un retour global de toutes les opérations du seul plan vélo 1 ou 2 fois par an. Nos associations restent à votre disposition pour vous accompagner dans votre tâche.

Espérant ainsi répondre à vos attentes et vous aider dans la mesure de notre expérience d'usagers à mettre en place un schéma directeur des liaisons cyclables adapté aux besoins, je vous prie d'agréer, nos sincères salutations.

Ce courrier a l'approbation des associations essonniennes :

-  La Fédération des circulations douces en Essonne - FCDE
-  Les antennes MDB Mieux se déplacer à Bicyclette en Essonne Milly la Foret Paris-Saclay et ses 9 antennes communales
-  Le soutien du Collectif vélo Ile de France